



MAIRIE DE VANY

10, rue Principale
57070 VANY

Tél. : 09 67 12 83 70
mairie.vany@orange.fr

Déclaration de démarchage

Le démarchage est soumis à une réglementation protectrice portant sur le contenu du contrat et les délais de rétractation.

Conformément à la délibération du 7 mars 2022 et l'arrêté municipal du 2 avril 2022, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Mairie de Vany 15 jours avant le commencement de celui-ci.

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Déclarant

Dénomination sociale :

Numéro SIREN :

Adresse :

Ville :

Nom Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Démarchage

Objet du démarchage :

Période : Du

au

inclus.

Démarcheurs

Nom Prénom :

N° immatriculation du véhicule :

<i>Observations</i>

**Joindre impérativement à toute demande les copies
d'un extrait du K-Bis, des cartes professionnelles ainsi que les Cartes Nationale D'identité
de chaque démarcheur.**

Document à retourner à la Mairie de Vany 10, rue Principale ou par courriel :
mairie.vany@orange.fr

Fait le / /

à

Cachet et signature